

IV.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2004-238 DU 30 AVRIL 2004

Portant modification du Décret n°2002-419 du 07 octobre 2002 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2003-479 du 1^{er} décembre 2003 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-444 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et de la promotion des technologies nouvelles ;
- Vu** le décret n°99-315 du 22 juin 1999 portant approbation des statuts de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) ;
- Vu** le décret n°2002-419 du 07 octobre 2002 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 avril 2004 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne Monsieur ATTIGBE Cocou Guillaume, les dispositions du décret n°2002-419 du 07 octobre 2002 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB).

Article 2 : Monsieur HOUNKPE Maxime élu en Assemblée générale du personnel de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin est nommé membre du Conseil d'Administration de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin en qualité de représentant du personnel, en remplacement de Monsieur ATTIGBE Cocou Guillaume.

Article 3 : Le mandat de l'Administrateur HOUNKPE Maxime ainsi nommé s'achève le 07 octobre 2006 .

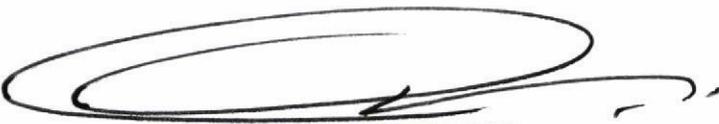
Fait à Cotonou, le 30 avril 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Communication et de la
Promotion des Technologies Nouvelles,


Grégoire LAOUROU.-


Gaston ZOSSOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPPD 4 MCPTN 4 MFE 4
Autres ministères : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 02 INTERESSES 2 – JO 1.